

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
ETABLISSEMENT VOSGIEN D'OPTIMISATION DES DECHETS PAR L'INNOVATION  
ET L'ACTION**

**Séance du 22 novembre 2022 à 18h**

**Date de la convocation : 16 novembre 2022**

**Présidence : Patrick LAGARDE**

**Nbre de délégués en exercice : 44**

**Nbre de délégués présents : 24**

**Nbre de pouvoirs : 11**

**Nbre de délégués votants : 35**

**Etaient présents ou excusés :**

PP pour présent en présentiel, PV pour présent en visioconférence, A pour absent, E pour excusé, XP pour pouvoirs

Titulaires		Suppléants	
ADAM Christian	XP	BALAUD Frédéric	E
AID Bachir	P	BASTIEN Pierre	E
ALBERTI Christian	P	BERTRAND Claude	P
ALEMANI Roger	E	CHACHAY Pierre	E
ANDRES Dominique	XP	CHANE Elisabeth	E
BERTRAND Michel	XP	CHIVOT Jean-Marie	E
BISCH Stéphane	E	CHOSEROT Philippe	E
BOGARD Gérard	XP	CLAUDE Pascal	
BONNE Grégory	XP	CLOCHEY Alain	
BOULANGEOT André	E	COTTEREAU Jacques	
BOULAY Stéphane		COURRIER Jean-Claude	
CLAUDON Philippe	P	DEL Michel	
COLIN Etienne	P	DUFOUR Carol	E
CORNU Yanis	E	GAILLOT Thierry	
CREMEL Denis		GEHIN Martine	
DIRAND David	E	GORNET Daniel	
DURUPT Thierry	P	GUILLOT François	E
EURIAT Thierry	P	HANS Francis	E
GIRARDIN Anne	XP	HENRY Nadine	
HAAS Francis	P	HINGRAY Jean	
HARPIN Denis	P	JACQUEMIN Anicet	
HENRI Brigitte	E	LASSERONT Elisabeth	
HUMBERT Stanislas	P	LECLERC Lionel	

JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine	XP	MAGINEL Didier	
LABAT Antoine	P	MATHIEU Jérôme	
LACROIX Rémi	P	NICOLLE Jean-Marie	
LAGARDE Patrick	P	NOEL Gérald	
LALANDRE Jean-Marie	P	PAGELOT Dominique	E
LAURENT Bernard	E	PAPI Agnès	E
MANGEL Joël	P	PEDUZZI Dominique	
MATHIS Didier	P	PINOT Amandine	E
MAURICE Jean-François	P	REMY Sandrine	
MEYER Gérard	P	ROBIN Patrice	
PITON Jean-Joël	P	ROUDOT Gérard	
POIRAT Hervé		SALERIO Philippe	
ROPP Bernard	P	SMAÏNE Margot	
SANCIER Jean-Claude	XP	STACH René	
TACQUARD Bernard	P	THIERY Luc	
TOUSSAINT Michel	XP	THIRIET Jean-Luc	
VALANCE Jacques	E	THOMAS Philippe	
VIDOT Cyril	P	VINCENT Patrick	
VONDERSCHER Jean-Marie	XP	VIRTEL François	P
WILLEMIN Jenny	XP		

**Pouvoirs :** D. ANDRES à A. LABAT / G. BOGARD à JF MAURICE / G. BONNE à P. LAGARDE / G. JEANDEL-JEANPIERRE à D. HARPIN / B. TOUSSAINT à JM LALANDRE / JC. SANCIER à B. AID / JM VONDERSCHER à JJ PITON / J. WILLEMIN à C. ALBERTI / C. ADAM à P. CLAUDON / M. BERTRAND à C. VIDOT / A. GIRARDIN à D. MATHIS

## Délibération n° 2022/1135



## **Objet : Convention de groupement de commandes pour la réalisation des travaux identifiés dans le plan d'aménagement de la convention NPRU du quartier Bitola-Champbeauvert**

La Ville d'Epinal, Epinal Habitat et EVODIA sont tous les trois concernés par le programme de requalification du quartier Bitola-Champbeauvert, incluant le parvis « Bragard ».

Dans ce contexte, Evodia installera prochainement son siège dans un bâtiment tertiaire de l'ex site Bragard et bénéficiera d'une parcelle privée à destination d'un parking jouxtant le parvis concerné par l'opération.

La convention de groupement de commande a donc pour objectif de permettre aux acheteurs concernés de s'associer pour ne passer qu'un seul marché de travaux dans un objectif de cohérence et harmonisation des aménagements entre espaces publics et privés.

Le groupement sera créé en vue de la réalisation des travaux identifiés dans le plan d'aménagement de la convention NPRU du quartier Bitola-Champbeauvert, ainsi que des missions de Sécurité et de Protection de la Santé et de Contrôle Technique inhérentes à ceux-ci.

A titre indicatif, le marché de travaux sera lancé début 2023 et pour permettre une réalisation prévisionnelle des travaux fin 2023.

### **Délibération**

#### **Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :**

- ✓ D'autoriser le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville d'Epinal, Epinal Habitat et EVODIA, et dont la Ville d'Epinal assurera la mission de coordonnateur.
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout avenant nécessaire à la bonne exécution de la convention de groupement de commande précitée.
- ✓ D'approuver le lancement, la signature et l'exécution de tous les marchés nécessaires à la mise en œuvre du projet, ainsi que les éventuels avenants à ces marchés.



Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait certifié conforme  
Le Président,  
Patrick LAGARDE